

LES 10 PRINCIPES DE L'IFPMA SUR LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS



1 LA CONTREFAÇON EST UN CRIME !

En tentant de se faire passer de manière délibérée et trompeuse pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire des médicaments approuvés véritables, les médicaments contrefaits exposent la santé publique à un risque d'ampleur mondiale, dont les conséquences peuvent être la résistance aux traitements, la maladie, l'invalidité, voire la mort.



2 LES CONTREFACTEURS NE FONT PAS DE DISTINCTION ENTRE LES MÉDICAMENTS.

Les contrefaçons peuvent porter sur des médicaments brevetés, génériques ou sans ordonnance et concernent tous les domaines thérapeutiques (également la médecine traditionnelle). Le degré de contrefaçon peut s'étendre de l'absence de principe actif au frelatage dangereux.



3 LES BREVETS N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LES FAUX MÉDICAMENTS.

Les conflits de nature purement commerciale concernant des violations de brevets, tels qu'ils peuvent survenir dans le cadre normal des affaires, ne doivent pas être confondus avec ceux relatifs à la production de variantes falsifiées de médicaments approuvés véritables.



4 LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS DIFFÈRENT DES MÉDICAMENTS DE QUALITÉ INFÉRIEURE.

Un médicament qui est approuvé et légalement fabriqué mais qui ne remplit pas tous les critères de qualité est dit de qualité inférieure. Il peut poser un risque majeur pour la santé, mais ne doit pas être considéré comme ayant été contrefait. Toutes les contrefaçons cependant sont, de par leur nature, illégales et donc de qualité inférieure.



5 LES FAUX MÉDICAMENTS DIFFÈRENT DES MÉDICAMENTS ILLÉGAUX.

Un médicament autorisé à la vente par une autorité de réglementation mais pas par une autre ne doit pas être considéré, sur le territoire de cette dernière, comme étant contrefait pour cette seule raison.



6 DONNER AUX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION LE POUVOIR D'AGIR.

Quoique les médicaments contrefaits concernent aussi bien les pays développés que ceux en développement, le problème est plus répandu dans les pays dans lesquels la surveillance réglementaire et l'application de la réglementation sont faibles.



7 LE COMMERCE DES MÉDICAMENTS CONTREFAITS DOIT ÊTRE STOPPÉ.

Les pays doivent être encouragés à adopter des mesures qui mettront un terme au commerce de médicaments qui ne contiennent pas les principes actifs qu'ils prétendent contenir.



8 LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS CONCERNENT TOUT LE MONDE.

Organisations publiques et privées, organismes nationaux chargés de la réglementation et de l'application de la loi, professionnels de la santé, patients, fabricants de produits pharmaceutiques issus de la recherche et génériques, distributeurs de médicaments, grossistes et revendeurs : tous ont un rôle à jouer pour éviter que les contrefaçons ne parviennent jusqu'aux patients.



9 UNE COOPÉRATION À L'ÉCHELLE MONDIALE EST NÉCESSAIRE.

La contrefaçon ne s'arrête pas aux frontières. C'est la raison pour laquelle les nouveaux mécanismes visant à regrouper, au sein d'une plateforme mondiale unique, l'expertise accumulée par les organismes de réglementation des médicaments, les organismes chargés de l'application de la réglementation, les prestataires de soins de santé et le secteur privé doivent être soutenus.



10 UNE COORDINATION À L'ÉCHELLE MONDIALE PAR L'OMS EST NÉCESSAIRE.

Les patients doivent être protégés dans le monde entier. En tant que leader dans les questions de santé mondiale, et notamment en ce qui concerne les menaces pesant sur la santé publique dans les pays en développement, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) joue un rôle essentiel. Une coordination solide entre les organisations internationales est requise afin de veiller à ce que tous les aspects de ce problème soient traités de manière adéquate.

